



CLUB DE SOCCER DE CHICOUTIMI
CASIER POSTAL 8253,
Chicoutimi, QC, G7H 5B7
soccerchicout@hotmail.com
www.soccer-chicoutimi.qc.ca



CODE DISCIPLINAIRE (SANCTIONS)

- 1- Après 3 avertissements concernant un même point précis du code d'éthique, ou le cumul de 6 avertissements divers, une intervention téléphonique avec les parents sera faite par l'entraîneur.

- 2- Après 2 autres avertissements supplémentaires concernant le même point précis du code d'éthique mentionné en 1, ou le cumul de 4 autres avertissements divers supplémentaires, une première rencontre aura lieu entre les répondants du conseil d'administration du club de soccer de Chicoutimi et les parents concernés, le tout en lien étroit avec le responsable du sport-arts-études de la commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

- 3- Après 2 autres avertissements supplémentaires concernant le même point précis du code d'éthique mentionné en 2, ou le cumul de 3 autres avertissements divers supplémentaires, une seconde rencontre aura lieu entre les répondants du conseil d'administration du club de soccer de Chicoutimi, les parents concernés, et le responsable du sport-arts-études de la commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Une première exclusion temporaire sera sanctionnée.

- 4- À sa troisième exclusion, l'étudiant est expulsé de façon définitive et sans appel du programme de sport-études-soccer.

- 5- Les cas majeurs de discipline (bagarre, insulte, etc.), feront l'objet d'une intervention immédiate par les répondants du Conseil d'administration du club de soccer de Chicoutimi, le tout en lien étroit avec le responsable du sport-arts-études de la commission scolaire des Rives-du-Saguenay.